

Penser l'avenir du territoire pour agir aujourd'hui



Dans ce magazine : L'adoption du Plan de Déplacements Urbains... SCoT, PLH, PCET, PDU, PAPI, SRDEII, CRET : comprendre les sigles et acronymes qui structurent notre territoire... Les actions menées pour la protection de l'Estérel... Le salon du tourisme numérique s'exporte à Cannes... Le déchet et son cycle de vie... Le mécénat au théâtre intercommunal Le Forum... Trois joueurs du club de handball du territoire ont participé au championnat mondial...



SOMMAIRE



4-6 SCot, PLH, PCET : ces schémas qui structurent le territoire

7 La CAVEM s'engage pour l'habitat



8-12 Comment se déplacer mieux et autrement

13 Un forfait journalier pour le parking public du Centre Hospitalier Intercommunal

14 De nouveaux compteurs pour économiser l'eau

Le service Développement Économique déménage

Les nouveaux totems des parcs d'activités



15 Bilan des actions de la maison de l'emploi



16-19 Les actions menées pour la protection de l'Estérel

20 Traiter vos palmiers contre le charançon rouge

21 Une coopération européenne contre les inondations

22-23 Le salon du tourisme numérique à Cannes



24-25 Le cycle de vie d'un déchet

26 Les nouveaux tarifs des déchèteries



Var-Estérel-Méditerranée,
Mon agglo, mon mag n°24
Le magazine d'information de la Communauté
d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM)
624 chemin Aurélien - CS 50133
83707 Saint-Raphaël CEDEX
Tél. 04 94 19 31 00 • cavem.fr



Directeur de la publication : Georges GINESTA,
Anne-Claire LEFÈVRE (Co-Directrice et Directrice de la Communication)
Rédaction : Mathias OLIVERO
Photos : Christine DELVILLE, services CAVEM, Laurent ARTHUR,
Nicolas BARRAQUET, Fotolia, Nicolas GOMEZ, ML TERRIER, DR : CAVEM,
www.vues-aeriennes.com
Conception graphique : STRATIS
Impression : TRULLI • Distribution : ADREXO • Tirage : 75 000 exemplaires
Contact : communication@cavem.fr • ISSN : 2427-4305

27 Découvrez deux nouvelles rubriques sur cavem.fr



28 Le mécénat au théâtre intercommunal Le Forum



29 Le SRVHB sur le chemin de la victoire



www.cavem.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'un des défis auxquels doit faire face la CAVEM est de conjuguer l'habitat, l'activité économique et le respect d'un territoire exceptionnel qui nous apporte la qualité de vie qui est la nôtre mais qui sert également de promotion pour nos villes.

Trois d'entre elles sont des cités côtières et apportent à notre Communauté un rivage magnifique tout au long des quarante kilomètres qui bordent la méditerranée. Le Puget nous offre la porte d'entrée sur l'Estérel et les Adrets nous y font pénétrer au cœur avec les contraintes qui accompagnent la lutte contre les incendies.

Nous avons, je crois, réussi le syncrétisme d'un territoire diversifié par l'attention que nous portons constamment à la richesse naturelle de cette partie de notre région qui se différencie totalement des Alpes Maritimes très urbanisées et des aires toulonnaises et marseillaises très densifiées et plus hétérogènes.

Nous, élus, sommes conscients que dans notre mission de développement économique et urbain nous devons pouvoir inscrire notre action dans la sauvegarde du capital naturel qui nous est offert.

Avec mes meilleures et cordiales pensées,

A handwritten signature in black ink that reads 'Georges Ginesta'.

Fiers
de notre passé,
confiants
en notre avenir.



Georges GINESTA

Président de
la Communauté
d'Agglomération Var
Estérel Méditerranée
Maire de Saint-Raphaël
Député du Var



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schémas, plans et programmes, l'agglomération dessine notre territoire

SCOT, PLH, PCET, PAPI, PDU, SRDEII, CRET... QUE DE SIGLES ET D'ACRONYMES ! LA CAVEM ŒUVRE AU QUOTIDIEN À L'AVANCEMENT DE CES SCHÉMAS DIRECTEURS QUI STRUCTURENT L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE. VOUS TROUVEREZ DANS CES PAGES UN DÉCRYPTAGE POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE CE QUE CELA SIGNIFIE DANS LE CADRE DES ACTIONS DE L'AGGLOMÉRATION.

Le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui fixe les orientations et organise la cohérence du territoire dans les domaines de l'habitat, la mobilité, le développement économique et l'environnement. Il sera prochainement arrêté en tenant compte des prescriptions des documents supérieurs édictés par l'Europe, l'État, la Région et le Département.

Il intègre les actions du PLH ou du PCET (*voir page suivante*) et **se compose de trois volets principaux qui ont été élaborés successivement :**

- › **Le Diagnostic Territorial et l'État Initial de l'Environnement** ont été établis en septembre 2015 et seront intégrés au Rapport de Présentation pour l'arrêt du SCoT.
- › **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** présente le projet du territoire débattu en conseil d'agglomération en juin 2016.
- › **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** organise la mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps et traduit les objectifs du PADD par des prescriptions et des recommandations. Il a été arrêté en décembre 2016.

Le SCoT sera accompagné par la suite d'un chapitre sur le Volet Littoral et Maritime.



📍 Le PLH

Le Programme Local de l'Habitat définit les actions à mettre en œuvre sur le territoire en matière d'habitat dans un souci de cohérence et de mixité sociale. Il s'appuie sur un diagnostic territorial et fait l'objet d'un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire et pour chaque commune afin de promouvoir le développement de l'offre nouvelle de logements, d'améliorer le parc immobilier existant et de mobiliser le foncier nécessaire.

Le premier PLH du territoire a été élaboré en 2004. Le deuxième PLH, étendu à toutes les communes de la CAVEM, se terminera en 2017. Le troisième PLH, en cours d'élaboration pour la période 2017/2022 sera arrêté par le conseil communautaire d'ici la fin du premier semestre 2017.

Il poursuit quatre grandes orientations :

- › La mise en place d'une **stratégie innovante** au service de l'habitat
- › La production d'une **offre nouvelle de logements de qualité**
- › **L'amélioration du parc de logements** existant et la valorisation des quartiers
- › **Le renforcement du rôle de la CAVEM dans le pilotage**, la coordination et l'animation de l'aménagement du territoire et dans la réussite de la politique de l'habitat

📍 Le PCET

Le Plan Climat-Energie Territorial est un projet territorial de développement durable qui a pour objectif la lutte contre le changement climatique. Il vise à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à réduire la vulnérabilité du territoire. Porté par Nello BROGLIO, Vice-Président de la CAVEM délégué au Développement durable et à la protection de l'environnement, **ce plan s'articule autour de 3 phases essentielles :**

- › 2014 : **réalisation du Profil Climat Énergie (PCE)** afin d'évaluer les émissions de GES générées par l'ensemble des activités humaines et industrielles du territoire ainsi que ses vulnérabilités énergétiques et climatiques ;
- › 2015 : **élaboration du programme d'actions** en cohérence avec les objectifs régionaux mobilisant les élus et les agents des collectivités de la CAVEM, les acteurs économiques et associatifs du territoire ainsi que la population ;
- › 2015 à 2020 : **mise en œuvre de ce programme d'actions.**

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose que le PCET évolue en intégrant un volet « Air » pour devenir un Plan Climat Air Énergie Territorial. La CAVEM travaille actuellement à l'élaboration de ce nouveau programme stratégique.



🕒 Le PAPI

Le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations a été créé pour prévenir les risques d'inondations et réduire leurs conséquences. Il permet aux collectivités de collaborer avec l'État afin de mettre en place une politique globale de prévention, pensée à l'échelle d'un fleuve ou d'un bassin entier. Sur notre territoire, la convention cadre pour la mise en œuvre du PAPI de l'Argens et côtiers de l'Estérel a été signée le 9 décembre 2016 par Georges GINESTA, Président de la CAVEM. La première phase de travaux du PAPI inclura notamment la construction de digues à La Palud à Fréjus ou encore la suppression du seuil du Moulin des Iscles à Roquebrune-sur-Argens (*voir magazine n°23 p.13*).

🕒 Le PDU

Le Plan de Déplacements Urbains définit les principes d'organisation du transport et du stationnement sur un territoire, tous modes de déplacements confondus. Vous trouverez un dossier complet sur l'avancement de cet outil adopté en conseil communautaire le 12 décembre 2017 et ses mesures en page 8.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez sur internet plus d'informations sur tous ces schémas : www.cavem.fr

🕒 Le SRDEII

Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation est élaboré par la Région PACA en collaboration avec les Métropoles et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Il permet de définir les orientations relatives à l'attractivité économique de chaque territoire selon une vision portée sur l'ensemble du territoire régional. La CAVEM contribue à l'élaboration de ce schéma afin d'apporter une nouvelle croissance au développement économique du territoire.

🕒 Le CRET

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial a été mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour aménager et développer l'ensemble du territoire à l'échelle régionale selon les attentes de ses habitants. À l'aide de ce plan, le Conseil Régional accompagne ainsi les intercommunalités telles que la CAVEM dans l'élaboration de leurs projets.

Sur notre territoire, c'est à travers le CRET que la Région PACA va participer à la réalisation de la salle polyvalente et de la Maison de l'Estérel, d'un montant total de 315 000 € pour la commune des Adrets de l'Estérel.



HABITAT

Les actions phares de la CAVEM en faveur de l'habitat pour l'année 2016

LE SERVICE HABITAT S'INVESTIT CHAQUE JOUR AFIN QUE TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE PUISSENT AVOIR ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT ET DE QUALITÉ. IL S'AGIT D'UNE CONDITION PRIMORDIALE POUR LE BIEN ÊTRE DE CHACUN AU QUOTIDIEN PERMETTANT DE BIEN VIVRE ENSEMBLE. LE SERVICE ACCOMPAGNE ÉGALEMENT LES PROPRIÉTAIRES DU TERRITOIRE DANS LEURS PROJETS DE RÉNOVATION.

En 2016, 359 logements sociaux ont été financés par la CAVEM

Le service Habitat assure le financement des opérations de construction ou d'acquisition de logements locatifs sociaux. En 2016, ce sont pas moins de 359 logements qui ont été financés par la CAVEM pour un montant de 940 900 € de subventions allouées aux bailleurs sociaux. Ces logements, dont le programme Anse'Corail à Saint-Aygulf (*voir photo*), seront mis en service dans les trois prochaines années.



En 2016, 40 logements privés ont été réhabilités avec le Programme Rénover pour Habiter Mieux

La réhabilitation du parc de logements existant est aussi une compétence de la CAVEM. Elle peut concerner l'adaptation d'un logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou sa rénovation énergétique.

En 2016, 40 logements privés ont été réhabilités. 57 428 € ont été accordés par la CAVEM aux propriétaires privés dotés de ressources modestes. Le programme « Rénover pour Habiter Mieux » (*voir magazine n°20 p.27*) pour aider les propriétaires à améliorer leur logement est arrivé à échéance fin 2016. Il sera reconduit en 2017 pour une durée de trois ans.

Un nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) pour 2017

Le PLH actuellement en vigueur fera l'objet d'un bilan sur ses six années de mise en œuvre. Le nouveau PLH est dans sa phase d'élaboration pour définir les actions à venir. En 2016, de nombreuses réunions ont été organisées avec les communes, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'avec les acteurs privés de l'habitat. Ces échanges viendront enrichir le futur projet qui sera soumis en conseil communautaire d'ici la fin du premier semestre 2017.

EN 2016 :

940 900
940 900 € de subventions pour les logements sociaux

57 428
57 428 € consacrés à la réhabilitation des logements privés

359
359 logements sociaux financés

40
40 logements privés réhabilités



TRANSPORTS

Comment se déplacer mieux et autrement

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) A ÉTÉ APPROUVÉ LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAVEM DU 12 DÉCEMBRE 2016. CE DOCUMENT JOUE UN RÔLE MAJEUR POUR LES TRANSPORTS DE NOTRE TERRITOIRE ET DONC POUR NOTRE QUALITÉ DE VIE.

🕒 **Créé en 1982 en France**, le PDU a été rendu obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants à partir de 1996 avec l'article L1214-3 du code des transports. Cet outil vise à planifier la mobilité à l'échelle du territoire en organisant les transports et le stationnement, tous modes de déplacements confondus. Il associe à son élaboration différents acteurs institutionnels et invite les habitants à donner leur avis via une enquête publique afin d'être réellement adapté aux besoins et aux attentes de chaque territoire. Le PDU s'articule autour de grands objectifs stratégiques, dont la réduction du trafic automobile et des nuisances

environnementales. Pour cela, il propose des alternatives telles qu'une offre de transports en commun adaptée à la demande des habitants du territoire. En outre, il vise à articuler la voirie destinée aux transports avec l'urbanisme afin de développer les villes conjointement à leur infrastructure de transports.

L'ensemble de ces dispositions visent à améliorer la qualité de vie des habitants et à augmenter l'attractivité d'un territoire autour d'un développement plus harmonieux et durable.



Le Plan de Déplacements Urbains de la CAVEM

Sur notre territoire, un projet de PDU 2016-2025 a été adopté en septembre 2015 par la CAVEM. Après les phases d'élaboration et de consultation du projet, une enquête publique a été organisée du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2016 afin de permettre aux habitants de donner leur avis (*voir magazine n°22 p.14*).

Le rapport de cette enquête a été analysé par un commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable tout en mettant en avant le besoin d'amélioration des conditions de circulation sur la RDN7. Sur notre territoire, la stratégie du PDU répond à trois enjeux fondamentaux :

- › La réduction des nuisances environnementales dues aux déplacements telles que les émissions de gaz à effet de serre
- › La mise en œuvre d'une offre de mobilité adaptée au développement du territoire
- › La transformation des comportements individuels et collectifs pour une mobilité plus raisonnée

Le projet de PDU arrêté a été validé par le Préfet du Var qui l'estime comme un document relativement complet et ambitieux. Les 96 pages qui composent le document du PDU sont partagés en quatre axes (*voir page 11*).

Le Conseil Communautaire de la CAVEM a validé le PDU le 12 décembre 2016 en prenant en compte l'ensemble des retours.

Les premiers travaux sont déjà prévus pour fluidifier la circulation avec le réaménagement du rond-point situé entre la RDN7 et l'A8 (*voir magazine n°23 p.22*). De nombreux autres projets seront mis en place pour avoir un impact réel et positif sur les transports du territoire.

PLUS D'INFOS

www.cavem.fr > Transports > Déplacements Urbains
> Le Plan de Déplacements Urbains



RENCONTRE AVEC

Catherine ROUBEUF

Vice-Présidente de la CAVEM
déléguée aux transports publics
Adjointe au maire de Saint-Raphaël
Conseillère Régionale

Une étape clé a été franchie en décembre dernier par l'approbation du Plan de Déplacements Urbains (PDU). Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ?

Pour rappel, le PDU est un document de planification qui définit la politique d'organisation des déplacements de personnes et de marchandises. Par conséquent, il programme des actions dans différents domaines.

Cet outil a été long à élaborer et à mettre en place. En effet, l'élaboration du projet a été menée dès 2012 par un cabinet d'étude. Elle a mobilisé de nombreux acteurs et partenaires ainsi que les élus de nos 5 communes.

Nous avons ainsi déterminé 3 préoccupations : la réduction des nuisances environnementales, la mise en œuvre d'une mobilité adaptée pour notre territoire et la transformation des comportements individuels et collectifs.

Ce projet de PDU à échéance 2025 a été validé par le conseil communautaire de la CAVEM le 28 septembre 2015. Il a ensuite été soumis aux cinq communes de la CAVEM, au Conseil Départemental, au Conseil Régional et aux services de l'État qui l'ont approuvé tout en formulant différentes recommandations et remarques.

Une fois ces retours intégrés, le PDU ainsi modifié a été approuvé par le conseil communautaire le 12 décembre 2016.

Les actions concrètes vont donc pouvoir commencer dès 2017.

LE PDU, C'EST :

150
150 bornes
pour véhicules
électriques en projet

70
70 remarques
portées sur
les registres

40
40 kilomètres
d'itinéraires cyclables
à aménager

4
4 axes stratégiques

2
2 aires de
covoiturage
sur le territoire

2
2 nouvelles
lignes de bus
en 2017





La mobilité du territoire ne se limite pas aux transports publics, quels sont les autres grands axes ?

En effet, le PDU de la CAVEM s'organise autour de 4 axes stratégiques établis à partir de l'analyse de la situation actuelle de l'organisation des déplacements sur notre territoire, des perspectives d'évolution et des orientations proposées par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations vont permettre au territoire de s'ouvrir vers l'extérieur (axe 1) en lui fournissant un large bouquet de mobilité (axe 2), mais aussi de préserver son cadre de vie (axe 3) et son attractivité touristique (axe 4). Pour citer un exemple concret, des manques ont pu être constatés dans les voies qui relient l'est à l'ouest du territoire et expliquent la saturation de la RDN7. La création de voies nouvelles sera donc proposée afin de faciliter les transports publics et fluidifier le trafic automobile.

Justement, quelles sont les pistes de réflexion à explorer afin de sortir du règne de la voiture ?

Une analyse des déplacements a montré l'importance des flux de personnes et de marchandises provenant de l'extérieur de la CAVEM. Ainsi, 7 000 actifs travaillant sur le territoire vivent à l'extérieur et font la navette tous les jours. Ils viennent charger de façon très significative le réseau de voirie. Il s'agit donc de conforter l'accroche en transports en commun de l'agglomération aux territoires voisins et d'améliorer l'attractivité des transports collectifs. Mais aussi de favoriser l'usage du vélo et d'inciter un usage différent de la voiture grâce à des projets comme les aires de covoiturage, les parkings relais ou encore les sites internet de covoiturage en projet avec le conseil départemental.

Comment accompagner le changement de comportement des citoyens ?

Un groupe technique sera chargé du suivi des actions du PDU. Ceci permettra d'évaluer au fur et à mesure leur efficacité et leur cohérence. Cette évaluation se basera sur un observatoire des indicateurs propres aux déplacements tels que l'offre et la fréquentation des transports en commun, le trafic routier ou l'émission de polluants atmosphériques.

Cet observatoire sera mis en place et géré par la CAVEM afin de permettre au PDU d'accompagner le changement de comportement des citoyens en adaptant les actions mises en place à leurs besoins quotidiens en termes de transports.

“

L'ensemble des mesures du PDU et la mise en place du nouveau réseau Agglobus dès septembre 2017 inscrit la CAVEM dans une dynamique forte d'investissement, de développement du transport en commun multimodal et de réduction des émissions de Gaz à effet de serre, conformément aux orientations nationales et régionales.”



Les actions concrètes à venir pour les transports suite à l'approbation du PDU

🕒 **Le réseau Agglobus va être restructuré** en s'appuyant sur les conclusions du PDU. Les lignes de bus qui font le même trajet à des horaires peu fréquentés vont donc être supprimées au bénéfice d'un renforcement des lignes structurantes qui rallient Fréjus à Saint-Raphaël et Fréjus à Roquebrune-sur-Argens. Ces lignes seront donc plus performantes avec un passage toutes les vingt minutes aux heures de pointe.

En septembre 2017, deux nouvelles lignes de bus seront créées en plus des quatorze actuelles, afin de desservir les quartiers excentrés du territoire. Celles-ci seront disponibles à la demande via un service téléphonique associé, 24 heures avant le trajet. Cette démarche permettra d'éviter aux bus de circuler vides.

Les zones d'activités seront également mieux desservies par la création de nouvelles lignes de bus dès septembre 2017, notamment à La Palud, au Capitou et à Epsilon. Enfin, **trois lignes de bus supplémentaires se développeront à partir de l'été 2018** afin de desservir les quartiers touristiques du territoire : le Trayas, la zone des campings entre Bagnols et Fréjus, ainsi que Fréjus plage.

Des itinéraires cyclables structurants vont être tracés, afin de relier les centres-villes, les quartiers résidentiels et les zones d'activités. Malgré tout, le territoire dispose déjà de nombreuses pistes cyclables mais celles-ci n'ont pas le succès escompté. Avec ces nouvelles pistes, l'intérêt des usagers du vélo se trouvera ainsi renouvelé.

De nombreux gardes cycles seront également installés sur la voirie et dans les parcs de stationnement pour permettre de laisser son vélo en toute sécurité. La première étape de ce projet sera une tranche de 40 kilomètres d'itinéraires cyclables, financée à hauteur de 10 millions d'euros.

Enfin, le co-voiturage ne sera pas non plus oublié avec **l'aménagement de deux aires de covoiturages à Fréjus, dans la zone du Capitou et à Puget sur Argens**. Toutes ces aires se situeront à proximité d'arrêts de bus, de manière à permettre aux usagers d'atteindre plus facilement leur destination à l'intérieur du territoire.



Un nouveau forfait en 2017 pour le parking public du CHI

MIS EN SERVICE EN JANVIER 2016 PAR LA CAVEM POUR UN MONTANT DE 3,7 MILLIONS D'EUROS, LE PARKING DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL (CHI) RÉPOND AUX BESOINS DE STATIONNEMENT DU PUBLIC. AFIN DE S'ADAPTER À TOUTES LES BOURSES, UN FORFAIT JOURNALIER A ÉTÉ CRÉÉ.

🕒 **Lors du dernier conseil d'administration du 22 novembre 2016**, la régie intercommunale des parcs de stationnement a décidé de créer un forfait journalier en plus des abonnements déjà proposés. Un véritable effort a ainsi été fait pour que chaque usager puisse disposer d'une offre commerciale plus adaptée et avantageuse.

Des services de qualité 24h/24 et 7j/7 : vidéo protection, bornes de recharge électrique

Le parking public du CHI est équipé de la vidéo protection, de bornes de recharge électrique (*voir ci-dessous*) et répond aux normes d'accessibilité en vigueur. Il est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et son personnel est présent de 8h à 20h du lundi au vendredi.



Un forfait journalier souple à 5 €

Il est désormais possible de demander un forfait journalier adapté à vos besoins ponctuels afin de pouvoir stationner soit une seule journée soit plusieurs jours en continu ou discontinu. Le coût du stationnement d'un à trente jours reste à 5 € par jour. Le règlement de ces forfaits se fait à la caisse automatique. Pour ceux qui restent garés moins d'une journée, un tarif horaire attractif est toujours disponible.

L'abonnement « permanent » ou « actif 5 jours »

Pour les personnes qui désirent se garer régulièrement sur le parking, par exemple les riverains, des abonnements sont toujours disponibles.

- › L'abonnement « permanent » pour accéder au parking 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :
 - 250 € par trimestre
 - 453 € pour six mois
 - 820 € pour une année entière
- › L'abonnement « actif 5 jours » pour accéder au parking du lundi au vendredi de 7h à 20h, y compris les jours fériés :
 - 147 € par trimestre
 - 268 € pour six mois
 - 415 € pour neuf mois
 - 490 € pour une année entière

RENSEIGNEMENTS
Tél. : 04 98 11 77 30

ÉCONOMIE

De nouveaux totems pour les parcs d'activités

LA CAVEM TRAVAILLE À L'HARMONISATION DE LA SIGNALÉTIQUE D'ENTRÉE DES PARCS D'ACTIVITÉS.

Ainsi, de nouveaux totems ont été créés et installés à l'entrée des parcs d'activités de la Palud, Lou Gabian et des cinq pôles du Parc Capitou à Fréjus afin de faire gagner en visibilité les entreprises qui s'y trouvent et de renouveler la signalétique abîmée.

En développant une signalétique commune, les parcs d'activités du territoire s'inscrivent dans une identité forte afin d'avancer ensemble pour le développement économique du territoire.

Le service développement économique de la CAVEM a déménagé

INSTALLÉ À LA BASE NATURE DE FRÉJUS, LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CAVEM FACILITE LES DÉMARCHES D'IMPLANTATION OU DE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE SUR LE TERRITOIRE.

- › Orientation sur les financements publics ou privés pour créer, développer ou reprendre une entreprise tous secteurs d'activités confondus
- › Promotion de votre entreprise
- › Mise en relation avec le réseau partenarial de la CAVEM, rencontre avec d'autres chefs d'entreprises, intégration dans les réseaux d'entreprises locales
- › Identification de solutions immobilières et foncières
- › Développement d'une approche écoresponsable grâce à la démarche d'économie circulaire et de circuits-courts mise en place par la CAVEM
- › Accès à des bases de données sur l'environnement économique et social du territoire

CONTACT

Service Développement Économique de la CAVEM
Base Nature - Bâtiment de la Maison Pour l'Emploi - 2^e étage
1196 boulevard de la Mer - 83600 Fréjus
Tél. : 04 94 82 64 45 - Mail : deveco@cavem.fr



De nouveaux compteurs d'eau pour les entreprises du Capitou

DANS LE CADRE DE SA DÉMARCHÉ D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE, LA CAVEM EN PARTENARIAT AVEC VEOLIA A DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX COMPTEURS D'EAU DANS 167 ENTREPRISES DES CINQ PÔLES DU PARC D'ACTIVITÉS DU CAPITOU, À FRÉJUS.

Ces nouveaux compteurs vont permettre aux entreprises de suivre en temps réel leur consommation d'eau afin de mieux maîtriser celle-ci. En effet, un module radio a été installé sur chaque compteur et transmet les données que l'on peut consulter directement sur internet voire sur son smartphone.



Les deux axes majeurs pour 2017

Le conseil d'orientation a permis à la Maison de l'Emploi Est-Var de valider son plan d'action pour 2017 qui comporte deux axes majeurs :

- ⊗ le renforcement de son action en direction des entreprises à travers des mini-événements tournés vers le développement et la transmission d'entreprises
- ⊗ l'atlas des métiers qui cible les familles professionnelles qui connaîtront plus de 3 000 départs à la retraite d'ici 2020

3^e conseil d'orientation de la Maison de l'Emploi

LA MAISON DE L'EMPLOI (MDE) DE L'EST-VAR EST SOUTENUE PAR LA CAVEM POUR SES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES. LE MARDI 17 JANVIER 2017, CLAUDE FOURNET, SON PRÉSIDENT, A PRÉSENTÉ LES ACTIONS MENÉES EN 2016 AU SALON VIP DU PALAIS DES SPORTS DE SAINT-RAPHAËL.

⊗ **La MDE Est-Var** est une structure qui fait le lien entre les acteurs économiques et les entreprises. Elle permet la mise en place d'échanges ainsi que d'actions partenariales en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises. Son plan d'action sur les cinq communes de la CAVEM est mis en place autour de trois axes :

- Un observatoire du développement économique et de l'emploi pour créer un dialogue entre les acteurs économiques et imaginer des projets partenariaux
- Une gestion prévisionnelle des emplois pour anticiper les mutations économiques
- Un appui à la création d'entreprises et une facilitation des clauses d'insertion sociale pour développer l'emploi local

Les 7 événements organisés en 2016

En 2016, la MDE Est-Var a organisé 7 événements avec ses partenaires dont beaucoup ont été annoncés dans ce magazine : le 9^e Forum de l'Emploi Saisonnier, la semaine de la Santé & de l'accueil des personnes âgées, une conférence « Auto-entrepreneur », la 4^e édition du forum de l'emploi des plus de 45 ans, la 10^e journée de l'entrepreneur, la semaine de l'hôtellerie et de la restauration et la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

EN 2016, LES ACTIONS DE LA MAISON DE L'EMPLOI ONT RÉUNI :

4 400
4 400 personnes en recherche d'emploi, d'orientation, de formation ou de création d'entreprises

150
150 entreprises

59
59 partenaires

La CAVEM agit pour préserver la beauté de notre territoire

LA CELLULE NATURA 2000 MET EN ŒUVRE DE NOMBREUSES ACTIONS ET MESURES POUR PRÉSERVER LES HABITATS NATURELS ET LES ESPÈCES DE NOTRE TERRITOIRE. ELLE ANIME LES 15 000 HECTARES DU SITE NATURA 2000 DE L'ESTÉREL AINSI QUE LA PARTIE BASSE DU SITE NATURA 2000 DU VAL D'ARGENS (EN VERT FONCÉ SUR LA CARTE). ELLE TRAVAILLE EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS GESTIONNAIRES DE CES ESPACES TERRESTRES ET MARINS ET EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES ANIMATEURS DES AUTRES SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE : EMBOUCHURE DE L'ARGENS, COLLE DU ROUET-FORÊT DE PALAYSON ET PLAINE ET MASSIF DES MAURES (EN VERT CLAIR SUR LA CARTE).

➤ Suivis scientifiques

- 1 Suivi des populations de tortues d'Hermann et de cistudes d'Europe
- 2 Suivi de la colonie de chauves-souris de Murins de Bechstein
- 3 Suivi de la grande faune
- 4 Suivi du récif barrière à Posidonie de la baie d'Agay

➤ Actions de sensibilisation

- 5 Fête de la nature
- 6 Nuit internationale de la Chauve-souris
- 7 Sensibilisation des jeunes publics
- 8 Patrouilles nautiques

➤ Aménagements sous surveillance

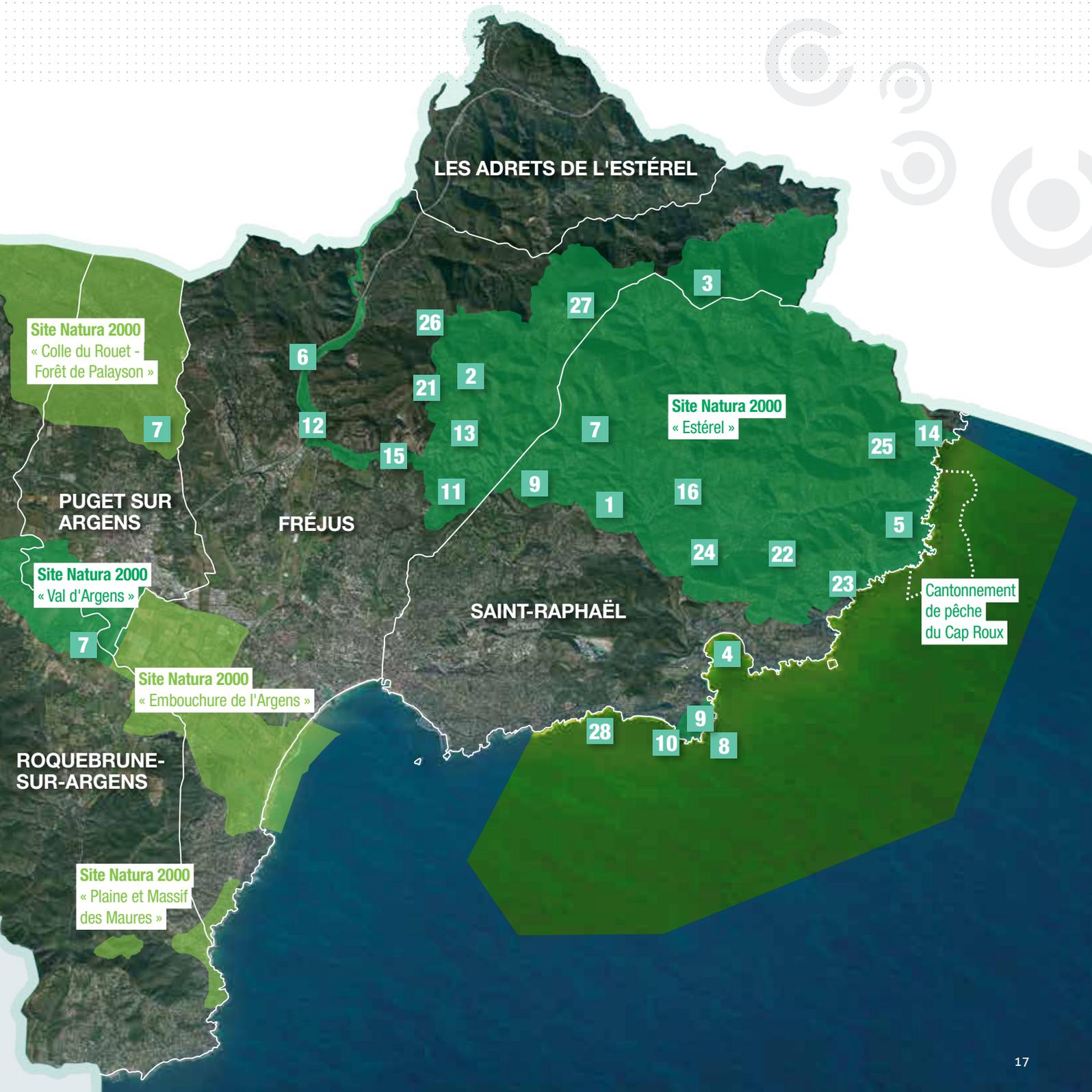
- 9 Chantiers de restauration d'habitats naturels au Cap Dramont et aux lacs des Peyguières
- 10 Équipement écologique de 13 sites de plongée à l'Île d'Or et au Cap Roux
- 11 Mise en défens des secteurs sensibles au Bombardier

➤ Accompagnement lors des études d'incidences

- 12 Création de l'aire pour poids lourds du Reyran sur l'autoroute A8
- 13 Démantèlement de la ligne électrique haute tension Cannes-Fréjus
- 14 Confortement des falaises le long de la ligne ferroviaire de la Corniche d'Or
- 15 Travaux de réhabilitation du Gargalon
- 16 Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME)
- 17 Syndicat Mixte de l'Argens : Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)
- 18 Syndicat Mixte de l'Argens : travaux d'entretien des berges et de la ripisylve
- 19 Canalisations du Syndicat de l'Eau du Var Est
- 20 Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD)
- 21 Trail Hermès
- 22 Trail des Balcons d'Azur
- 23 Triathlon de la corniche d'Or

- 24 Course des paroisses
- 25 Critérium pédestre Cécile CLABAUT
- 26 Course cycle « Contre la montre » DN7
- 27 Montée du Mont Vinaigre
- 28 Course « Swimrun »





LES ADRETS DE L'ESTÉREL

Site Natura 2000
« Colle du Rouet -
Forêt de Palayson »

Site Natura 2000
« Estérel »

Cantonnement
de pêche
du Cap Roux

Site Natura 2000
« Val d'Argens »

Site Natura 2000
« Embouchure de l'Argens »

Site Natura 2000
« Plaine et Massif
des Maures »

PUGET SUR
ARGENS

FRÉJUS

SAINT-RAPHAËL

ROQUEBRUNE-
SUR-ARGENS

Les actions de la cellule Natura 2000 sur le territoire

Les suivis scientifiques



③ Suivi des tortues d'Hermann et des Cistudes d'Europe

La Cistude d'Europe est une tortue aquatique tandis que la Tortue d'Hermann (voir photo) est la dernière tortue terrestre du territoire français métropolitain. Les animateurs Natura 2000 mènent des études sur ces deux espèces. Ils réalisent par exemple un suivi à l'aide de balises radio émetteurs durant 8 mois. Celui-ci consiste à comprendre et évaluer leur mode de vie et leurs déplacements dans le but d'orienter les gestionnaires dans la prise en compte de l'espèce. Ces travaux font l'objet de publications dans des revues scientifiques.

Suivi du Murin de Bechstein ③

Cette chauve-souris forestière est méconnue en France. Seulement trois sites de reproduction de cette espèce ont été identifiés dans la région PACA dont un à Fréjus. En 2013, la cellule d'animation Natura 2000 a mis en place en collaboration avec le service environnement de la ville de Fréjus un suivi complet et coordonné afin d'observer les variations des effectifs de cette population qui, contre toute attente, ne cesse de s'accroître.



③ Suivi de la grande faune

Afin de pouvoir accompagner les réflexions sur la gestion du massif, la cellule Natura mène, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), un suivi sur la qualification et les déplacements de la grande faune notamment composée de cerfs et de chevreuils au sein de l'Estérel.

Suivi du récif-barrière à Posidonie de la baie d'Agay ③

Un récif-barrière à Posidonie est rare en Méditerranée. Celui situé en baie d'Agay est l'un des mieux conservés et constitue un véritable joyau marin du territoire par la richesse et la diversité de son écosystème. Dès 2004, la ville de Saint-Raphaël a permis de préserver ce récif grâce à la mise en place, en baie d'Agay, de mouillages organisés sur ancrs à vis.



Les actions de sensibilisation à l'environnement



La Fête de la nature a lieu chaque année le 3^e week-end du mois de mai afin de proposer des balades commentées gratuites sur les sentiers de l'Estérel avec l'ONF.



La Nuit internationale de la Chauve-souris est organisée chaque été depuis 2014 afin d'inviter le public à découvrir ces créatures discrètes et fascinantes.



Environ 400 élèves sont sensibilisés chaque année par les interventions en classe ou dans l'Estérel suite à la demande des enseignants. La cellule Natura 2000 participe avec ses partenaires à des actions annuelles permettant aux plus jeunes de découvrir le patrimoine naturel qui les entoure.



Des patrouilles nautiques sont organisées pendant la saison estivale en collaboration avec la ville de Saint-Raphaël ou l'Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement (ADEE). Elles permettent la diffusion d'éco-gestes dans le but de préserver les fonds marins et les habitats littoraux.

Les aménagements sous surveillance



Les chantiers de restauration d'habitats naturels ont été mis en place avec différents partenaires comme la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Ils ont permis la réhabilitation de 6 hectares d'espaces naturels protégés envahis par le Figuier de Barbarie ou la Griffes de sorcière au Cap Dramont. De nouveaux chantiers sont en prévision dont la restauration écologique de l'Île des Vieilles.



L'équipement écologique de 13 sites de plongée à l'Île d'Or et au Cap Roux a été effectué à la fin de l'année 2015. Portée par la Ville de Saint-Raphaël et la CAVEM, l'action a été cofinancée par la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et l'Agence des Aires Marines Protégées. Des ancrages écologiques ont été posés afin de permettre aux plongeurs d'utiliser ces sites sans dégrader les fonds marins.



La mise en défens des secteurs sensibles au Bombardier a été effectuée en accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur suite à une étude de fréquentation. Elle permet d'orienter les visiteurs sur les sentiers plus fréquentés et ainsi de préserver la faune et la flore des espèces protégées.



ENVIRONNEMENT



Traiter vos palmiers contre le charançon rouge : inscrivez-vous sur cavem.fr

LA CAVEM A ÉTÉ LE PREMIER TERRITOIRE À L'ÉCHELLE NATIONALE À ENGAGER DÈS JUIN 2016 UNE LUTTE COLLECTIVE ET EN MASSE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER AVEC LE PLAN D'ACTION EN RÉSEAU POUR L'ERADICATION DU CHARANÇON ROUGE ET L'ASSAINISSEMENT DES PALMIERS (ARECAP). CETTE ACTION SUR TROIS ANNÉES EST PORTÉE PAR NELLO BROGLIO, VICE-PRÉSIDENT DE LA CAVEM DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

À ce jour, 106 communes des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var sont contaminées par le charançon rouge du palmier. Le nombre de palmiers attaqués chaque année ne cesse d'augmenter dans la région, de 2 836 en 2013 à 5 581 en 2015. **Ainsi, le Préfet de Région, relayé par les Préfets des Départements, a rendu obligatoire la mise en œuvre de la lutte contre le charançon rouge dès mars 2017 sur les communes de la CAVEM : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.**

Près de 3 000 palmiers traités cette année

Entre juin et novembre 2016, 2 993 palmiers ont été traités de façon préventive sur les secteurs publics et privés par l'injection de « benzoate d'émamectine » (*voir photos*) dans le cadre du plan ARECAP, élaboré en concertation entre les différents acteurs publics et privés impliqués dans la sauvegarde des palmiers (*voir magazine n°23 p.12*). Ce résultat est encourageant mais insuffisant quand on sait que le territoire compte environ 18 000 palmiers à traiter.

Viser 7 000 palmiers traités pour 2017

Le plan ARECAP rentre désormais dans sa deuxième année d'application sur le territoire. Pour rappel, le but du plan d'action est de réduire de façon très significative le nombre de charançons rouges sur le territoire afin de les ramener à un niveau contrôlable. Son objectif minimal, pour l'année 2017, a été fixé au traitement d'un minimum de 7 000 palmiers du territoire.

Grâce aux négociations menées par ARECAP, le prix des traitements a été abaissé à 72 € par an. Propriétaire d'un palmier sur le territoire, n'attendez plus, inscrivez-vous sur cavem.fr ou appelez le :

 N°Vert 0 800 104 011

Appel gratuit
depuis un poste fixe

Une coopération européenne pour la Basse-Vallée de l'Argens

LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016, LES ÉLUS DE LA CAVEM ONT VALIDÉ LES ACTIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DES PROJETS EUROPÉENS « ADAPT » ET « PROTERINA 3 EVOLUTION ». CES DEUX PROGRAMMES, PRÉSENTÉS PAR SÉBASTIEN PERRIN, VICE-PRÉSIDENT DE LA CAVEM DÉLÉGUÉ À LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, PERMETTENT UNE COOPÉRATION EUROPÉENNE AFIN DE LUTTER CONTRE LE RISQUE D'INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE.

Le programme « ADAPT »

« ADAPT » signifie « Assistere l'aDAttamento ai cambiamenti climatici dei sistemi urbani dello sPazio Transfrontaliero », ce qui peut être traduit de l'italien par « Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques des systèmes urbains de l'espace Transfrontalier ».

La CAVEM a décidé de répondre à ce projet stratégique piloté par l'ANCI TOSCANA, association de communes italiennes, afin d'améliorer sa connaissance des inondations notamment sur le secteur des cours d'eau du Valescure, du Pédégal et de la Garonne.

Concrètement, ce projet va permettre la mise en œuvre d'une analyse et l'élaboration d'un plan d'action pour une meilleure anticipation des inondations.

Le budget global de ce projet est d'environ 4,5 millions d'euros pour une durée de trois ans, dont 139 750 € concernant notre territoire qui seront entièrement subventionnés par le Conseil Départemental du Var.



Le programme « PROTERINA 3 EVOLUTION »

« PROTERINA », qui signifie « Protection contre les Risques Naturels », est un projet transfrontalier qui en est déjà à sa 3^e édition. Il est piloté par la Fondation CIMA, une organisation italienne de recherche à but non lucratif dans les domaines de la prévention des catastrophes naturelles.

La CAVEM participe à ce projet afin de créer un modèle de prévision des inondations et améliorer la diffusion de l'information auprès des riverains. D'un coût global d'environ 6 millions d'euros, le coût de l'opération sur notre territoire est estimé à 63 325 €. Il sera entièrement subventionné par le Conseil Départemental du Var.





TOURISME

Le 8^e salon du e-tourisme « Voyage en Multimédia » en partenariat avec Cannes

LE JEUDI 12 JANVIER 2017, GEORGES GINESTA, PRÉSIDENT DE LA CAVEM, DAVID LISNARD, MAIRE DE CANNES ET FRANÇOISE DUMONT, CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DU TOURISME ONT ANNONCÉ LES NOUVEAUTÉS DE LA 8^E ÉDITION DU SALON DE L'E-TOURISME.

📍 **L'événement a été organisé du 18 au 20 janvier 2017 au Palais des Festivals de Cannes par l'agence de développement Estérel Côte d'Azur, soutenue par la CAVEM pour son action en faveur du tourisme sur le territoire.**

Le salon du e-tourisme en France, intitulé « Voyage en Multimédia », s'est imposé comme un rendez-vous annuel incontournable sur les nouvelles technologies. Il s'adresse notamment aux professionnels du tourisme désirant trouver des solutions concrètes pour développer leur entreprise sur internet.

🔄 Un projet mutualisé

La Grande Côte d'Azur, dont le territoire de la CAVEM fait partie, est une destination où le tourisme a une importance capitale. Après sept ans au Palais des Congrès de Saint-Raphaël, la huitième édition du salon a donc été

organisée en collaboration avec la ville de Cannes et a pris place au sein de son mythique Palais des Festivals. Cette collaboration a non seulement permis de maintenir cet événement mais aussi de renforcer son positionnement à l'international.

La Côte d'Azur, ainsi mutualisée autour d'un projet commun, est une destination à la pointe de l'innovation touristique.

Le réseau d'échanges ainsi créé entre les deux villes permet de fédérer et mutualiser plus de partenaires institutionnels autour de l'événement : ce rendez-vous, porté par la Société d'Economie Mixte des Événements Cannois (SEMEC), a également été soutenu par le Département des Alpes Maritimes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et le Comité Régional de Tourisme Côte d'Azur.

VOYAGE EN MULTIMÉDIA 8, C'EST :

🗨️ **1500**
Plus de 1500 participants

🗨️ **3000**
3 000 m² de showroom

🗨️ **100**
100 entreprises

🗨️ **76**
76 intervenants

🗨️ **50**
50 ateliers

🗨️ **3**
3 journées dédiées au E-Tourisme



Un programme plein de nouveautés

Quatre nouveautés ont pris place lors de cette 8^e édition du salon « Voyage en Multimédia » :

1. Les premiers trophées de la vidéo touristique et culturelle de Cannes

Le support vidéo est devenu en quelques années l'un des contenus les plus consultés sur internet. Il s'agit d'un des premiers facteurs décisionnels lors d'un choix de destination pour nos vacances. Un des objectifs du Salon étant de valoriser la créativité et l'originalité dans le domaine du tourisme, un concours a été organisé afin de récompenser les vidéos réparties en quatre catégories différentes : destination touristique, influenceur « voyage », lieu ou événement culturel, prestataire touristique.

2. Un rendez-vous pour les community managers

Un Community Manager est la personne qui anime une page en ligne, par exemple sur Facebook ou Twitter, pour le compte d'une société ou d'une marque. Un rendez-vous a été organisé spécifiquement pour cette branche professionnelle afin d'échanger sur ses bonnes pratiques. De plus, 10 ateliers ont été animés pour permettre aux « CMs » présents de se former et de rester connectés sur les dernières tendances.

3. Un atelier sur l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle existe depuis 60 ans et peut dépasser les capacités cérébrales humaines depuis les années 2000. Ces technologies commencent à être utilisées dans le tourisme de différentes façons, comme complément à l'action humaine.

Un atelier a été organisé à ce sujet afin de permettre aux professionnels du tourisme de comprendre ces technologies et la mise en application qu'ils peuvent en avoir. Ces ateliers étaient animés par Hélène QUILLAUD et Olivier ALLUIS, Managers chez IBM.

4. Un parcours « innovation »

Enfin, six ateliers labellisés par tom.travel, site spécialiste de l'E-tourisme, ont été sélectionnés puis réunis afin de permettre aux professionnels du tourisme de suivre un parcours thématique autour de l'innovation touristique notamment sur les thèmes de l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et les rapports entre humain et robot.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

De la collecte au traitement des déchets : deux étapes indissociables

LES DÉCHETS REPRÉSENTENT PRESQUE UN TIERS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA CAVEM. DÉCOUVRONS ENSEMBLE COMMENT S'ORGANISE LE CYCLE DE VIE D'UN DÉCHET, TROP PEU CONNU.

La collecte et le traitement

Le cycle de vie d'un déchet comprend deux phases distinctes qui doivent être envisagées ensemble : la collecte et le traitement. La phase de la collecte comprend votre tri initial d'un déchet puis son dépôt :

- Dans les bacs ou sacs-poubelles jaunes pour les déchets recyclables ;
- Dans les points d'apport volontaires pour le verre, les journaux magazines et revues, ou encore les textiles ;
- Dans les bennes de tri sélectif entreposées dans les déchèteries pour les déchets autorisés ;
- Dans les bacs gris ou sacs-poubelles noirs pour les ordures ménagères qui n'ont pu faire l'objet d'un tri.

La phase de traitement, quant à elle, est un second tri effectué dans un centre spécialisé. Les déchets sont alors transformés ou valorisés. Ils peuvent ainsi être, par exemple, recyclés dans le cas des emballages plastiques ou compostés dans le cas des déchets verts.

La collecte des déchets du territoire est gérée par la CAVEM selon les spécificités de chaque commune. Le traitement a été confié au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV).



☞ Qu'advient-il des déchets non triés ?

Les déchets que l'on ne peut pas recycler sont principalement dirigés vers le Centre d'Enfouissement du Balançon au Cannet des Maures. Mais ces techniques se heurtent à de nombreuses limites, notamment environnementales.

La norme française oblige à n'enfouir que les déchets dit « ultimes » qui ne peuvent plus être transformés ou valorisés. Il s'agit par exemple des cendres issues de l'incinération des ordures ménagères.

Il est donc nécessaire d'améliorer encore le tri sélectif à la source pour limiter le nombre de déchets à incinérer ou à enfouir. Plus de 50 % des déchets de notre poubelle grise sont des déchets qui auraient pu ne pas exister ou sont recyclables !

La gestion des déchets est complexe. Il s'agit d'un investissement lourd qui nécessite de pouvoir maîtriser tout le cycle de vie des déchets.



☞ JACQUES MORENON,

Vice-Président de la CAVEM délégué à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets
Premier-Adjoint au Maire de Puget sur Argens
Président du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV)

Le premier maillon de la chaîne : le citoyen

« Aujourd'hui, de gros efforts sont faits pour que le tri des déchets soit exemplaire à la source. Et la source, c'est vous ! À la fin de l'année 2016, une vaste campagne de communication a été menée par le SMIDDEV afin de créer une véritable dynamique de tri sélectif auprès des habitants du territoire.

Désormais, les techniques de recyclage se sont encore améliorées. Il n'y a plus aucune excuse pour ne pas trier les déchets : par exemple, le bois est valorisé en compost qui peut ensuite servir d'engrais pour vos plantations et désormais tous les plastiques sont acceptés, ainsi que les encombrants et les ferrailles.

Pour vous tenir au courant, le SMIDDEV met à votre disposition toute l'information nécessaire : guide de tri, guide de compostage, un site internet complet smiddev.fr, une page Facebook et le magazine semestriel « Grrr » où vous pouvez retrouver l'actualité, des infos pratiques pour réduire, réutiliser et recycler vos déchets. »



De nouveaux tarifs harmonisés pour les déchèteries

LES NOUVEAUX TARIFS ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS POUR LES DÉCHÈTERIES DES ADRETS DE L'ESTÉREL, FRÉJUS, PUGET SUR ARGENS ET DE SAINT-RAPHAËL SONT HARMONISÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017.

🔗 Vous êtes un particulier dont les dépôts ne dépassent pas 200 kg par semaine et 3 600 kg par an ?

Vos déchets peuvent être déposés **gratuitement** dans les déchèteries de la CAVEM.

🔗 Vous êtes un particulier dont les dépôts sont supérieurs à 200 kg par semaine ou 3 600 kg par an ?

Les souches de bois et les palmiers peuvent être déposés pour **120 € par tonne**.

Les gravats, le plâtre, les bois et palettes, les végétaux et la vitrerie peuvent être déposés pour **60 € par tonne**.

Le dépôt des déchets d'équipements électriques, électroniques ou d'éléments d'ameublement et de matelas, de déchets ménagers spéciaux, de produits phytosanitaires, d'huiles de vidanges et de filtres, d'encombrants, de bouteilles et flacons en verre, de cartons et de ferrailles est **gratuit**.

🔗 Vous êtes une entreprise ?

Les déchets d'activités économiques dans la limite de 10m³ par semaine, les encombrants et les souches de bois peuvent être déposés pour **120 € par tonne**.

Les bois et palettes, les végétaux, la vitrerie, les cartons et les ferrailles pourront être déposés pour **60 € par tonne**.

Le dépôt de bouteilles et flacons en verre, de déchets d'équipements électriques, électroniques ou d'éléments d'ameublement et de matelas en provenance de particuliers **est gratuit**. Il est également gratuit pour les professionnels porteurs de la carte « éco-mobilier ».

Le dépôt des gravats, du plâtre, des palmiers, des déchets d'équipements électriques et électroniques, des déchets de mobilier professionnel, des déchets ménagers spéciaux, des produits phytosanitaires, des huiles de vidanges et des filtres **est interdit**. Vous pouvez contacter les déchèteries pour les professionnels et consulter les sites internet dédiés à ces produits pour savoir comment les éliminer.

Votre site internet cavem.fr vous donne rendez-vous !

TENEZ-VOUS INFORMÉS DE L'ACTUALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE GRÂCE AUX DEUX NOUVELLES RUBRIQUES VOS RENDEZ-VOUS ET TEMPS FORTS. ELLES VOUS PERMETTRONT DE CONNAÎTRE LES RENDEZ-VOUS PUBLICS SOUTENUS PAR LA CAVEM AINSI QUE LES TEMPS FORTS DE L'ACTION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DES HABITANTS DU TERRITOIRE.

VOS RENDEZ-VOUS

Découvrez tous les rendez-vous grand public de l'année soutenus par la CAVEM sur votre territoire. Cliquez sur un événement pour avoir son descriptif.

JANVIER

- > Salon du e-tourisme
- > Rencontres santé

FÉVRIER

- > Booster entreprise
- > Rencontres santé

MARS

- > Forum de l'orientation et de l'évolution professionnelle
- > Forum de l'emploi saisonnier
- > Rencontres santé

AVRIL

- > Fête des plantes
- > Rencontres santé

🕒 Vos rendez-vous : les dates clés à inscrire dans votre agenda

Dans le cadre de ses compétences, la CAVEM apporte son soutien et participe à différents événements grand public incontournables tels que la fête des plantes, le forum de l'emploi saisonnier, les rencontres santé, etc.

La nouvelle rubrique « VOS RENDEZ-VOUS » vous présente ces événements classés par mois et vous permet d'accéder aux informations pratiques liées à chacun de ces événements. Vous retrouverez notamment le salon du E-tourisme porté par l'agence Estérel Côte d'Azur (voir p.22) en janvier ou encore la nuit de la chauve-souris organisée par la cellule Natura 2000 en juillet. L'ensemble de ces rendez-vous sont publics, aussi, n'hésitez pas à y participer !

Sur le site, cette nouvelle rubrique VOS RENDEZ-VOUS se situe dans le menu vertical à gauche (voir capture ci-dessus).

www.cavem.fr > VOS RENDEZ-VOUS

🕒 Les temps forts : retour sur les faits marquants du territoire

La CAVEM s'investit chaque jour au service des habitants et du territoire dans le cadre de ses multiples champs d'actions.

Cette nouvelle rubrique « LES TEMPS FORTS » vous présente les événements institutionnels à travers des inaugurations, des partenariats importants pour les avancées de l'agglomération.

Vous pourrez notamment y retrouver l'approbation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) ou encore le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).

Sur le site, cette nouvelle rubrique TEMPS FORTS se situe également dans le menu vertical à gauche.

www.cavem.fr > TEMPS FORTS



CULTURE

Le mécénat au Théâtre intercommunal Le Forum

LA CAVEM, PAR LE BIAIS DE SON PROGRAMME AGGLOSCÈNES, PROPOSE UNE OFFRE CULTURELLE RICHE À L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE. AFIN D'INSCRIRE LA CULTURE COMME PARTENAIRE ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, LE THÉÂTRE INTERCOMMUNAL LE FORUM OUVRE DÉSORMAIS SES PORTES AU MÉCÉNAT*.

Un rayonnement territorial

L'économie d'un territoire ne peut pas maintenir son attractivité sans une offre culturelle de qualité. L'idée d'ouvrir le théâtre intercommunal au mécénat est venue de la volonté de faire se rencontrer deux mondes : culture et économie locale. De plus, l'ouverture au mécénat apporte des fonds supplémentaires pour assurer une programmation de qualité au théâtre. Un véritable réseau économique autour de la culture est ainsi tissé, liant les deux mondes.

CONTACT

Nathalie LE MENACH - Déléguée au mécénat et relations extérieures
Tél. : 04 94 17 73 80 ou 06 38 95 53 89
Mail : n.lemenach@theatre-le-forum.fr

La rencontre entre développement économique et culture

Les entreprises partenaires formant le « cercle du forum » peuvent associer leur image à celle du développement culturel du territoire, avoir un accès « VIP » au salon des mécènes et participer à des rencontres, comme par exemple :

- ▶ un petit-déjeuner organisé le 19 janvier 2017 par Michael LAMIABLE, dirigeant d'Atelia Finances et Patrimoines ;
- ▶ une conférence ouverte au public présentée le 24 janvier 2017 par Roland BERTORA, Vice-Président de la CAVEM délégué aux finances et au développement économique, sur le thème de l'économie circulaire du territoire (voir photo) ;
- ▶ une rencontre organisée le 9 mars 2017 avec les mécènes de l'opéra de Nice pour une visite des lieux.

* LE MÉCÉNAT

C'est le soutien apporté avec un avantage fiscal à une œuvre ou une structure culturelle par un organisme qui s'inscrit ainsi en tant que « mécène ». Le « Cercle du Forum », lancé le jeudi 13 octobre 2016, se réunit au moins une fois par mois lors d'événements différents : conférences, soirées, petits-déjeuners. Actuellement, il compte une trentaine de membres qui soutiennent financièrement ou matériellement le théâtre intercommunal le Forum, établissement d'intérêt général.



SPORT

1



2



3

Trois joueurs du SRVHB ont participé au championnat du monde de handball

LE CLUB DU SAINT-RAPHAËL VAR HANDBALL (SRVHB), SOUTENU PAR LA CAVEM, RÉALISE CETTE ANNÉE UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DANS TOUTES LES COMPÉTITIONS QU'IL DISPUTE. DE PLUS, PLUSIEURS DE SES JOUEURS FONT PARTIE DES SÉLECTIONS INTERNATIONALES, PERMETTANT D'ASSURER AU TERRITOIRE UNE NOTORIÉTÉ AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES.

☉ Les effectifs du SRVHB, comportent trois joueurs qui ont participé au championnat du monde de handball masculin, organisé en France du 11 au 29 janvier 2017. En effet, Daniel SARMIENTO ⁽¹⁾ a joué dans l'équipe Espagnole et Artsem KARALEK ⁽³⁾ dans l'équipe Biélorusse. Adrien DIPANDA ⁽²⁾, lui, a fait partie de la sélection française avec laquelle il a gagné la coupe du monde, le dimanche 29 janvier 2017 face à la Norvège ! Grâce à eux, le territoire profite ainsi d'un rayonnement médiatique à l'international.

3 joueurs pour une trentaine de matchs à l'international

Entre le championnat du Monde et celui de France, ces trois joueurs participent à plusieurs compétitions. En janvier, ils auront ainsi disputé 9 matchs en 15 jours pour un total de plus de 30 matchs en trois mois et demi. Pour tenir la cadence, ils suivent des séances de récupération après chaque match, en plus de bénéficier d'un staff médical.

L'équipe du territoire qualifiée pour la coupe de France, de la ligue et d'Europe

Sur un rythme effréné le SRVHB a réalisé une excellente première partie de saison : actuellement 3^e du championnat de France, l'équipe est qualifiée pour les 8^e de finale de la coupe de France. Elle est sélectionnée pour participer au « final four » de la coupe de la ligue et s'est qualifiée pour les phases de groupe de la coupe d'Europe de « l'European Handball Federation » (EHF).

☉ PROCHAINES RENCONTRES À DOMICILE DU SAINT-RAPHAËL VAR HANDBALL

Palais des Sports Jean-François KRAKOWSKI
à Saint-Raphaël, rue des Châtaigniers
Tél. 04 94 95 76 00 - www.srvhb.com

Lidl Starligue
Championnat de France
(première division) :

- › Nîmes
Mercredi 1^{er} mars 2017
- › Toulouse
Mercredi 15 mars 2017
- › Chambéry
Mercredi 29 mars 2017

Coupe EHF - Championnat européen :

- › Ribnica (Slovénie)
Samedi 11 mars 2017
- › Berlin
(Allemagne - Champion d'Europe 2015)
Samedi 1^{er} avril 2017

À VOTRE SERVICE

ACCUEIL

04 94 19 31 00 - contact@cavem.fr

SANTÉ

☉ Hygiène

04 94 19 89 59 - hygiene@cavem.fr

☉ Vaccination

04 94 19 89 55 - vaccination@cavem.fr

TRANSPORTS

04 83 09 81 01 - transports@cavem.fr

☉ Agglobus

www.agglobus-cavem.fr

ACCESSIBILITÉ

04 94 19 34 71 - accessibilite@cavem.fr

HABITAT

☉ Service Habitat

04 94 19 77 41 - habitat@cavem.fr

☉ Agence de Rénovation

Énergétique Var Est (AREVE)

0 808 800 083 - contact@areve83.fr

ENVIRONNEMENT

☉ Démoustication

Numéro vert: 0800 10 40 11

☉ Chenilles processionnaires

04 94 19 68 51 - environnement@cavem.fr

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

04 94 19 77 48 - inondation@cavem.fr

ASSAINISSEMENT

☉ Assainissement collectif

04 94 19 34 73 - assainissement@cavem.fr

☉ Assainissement non collectif

04 94 19 97 62 - spanc@cavem.fr

DÉCHÈTERIES

Les Adrets de l'Estérel: 06 81 53 75 65

Fréjus: 04 94 53 31 29

Puget sur Argens: 04 94 45 63 09

Roquebrune-sur-Argens: 04 94 45 63 09

Saint-Raphaël: 04 94 40 59 20

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

☉ Service des affaires foncières

et opérations d'aménagement

04 94 19 31 15 - safoa@cavem.fr

☉ Service aux entreprises

et aux professionnels

04 94 82 64 45 - deveco@cavem.fr

THÉÂTRE INTERCOMMUNAL

LE FORUM-AGGLOSCÈNES

04 94 95 55 55

contact@theatre-le-forum.fr

www.aggloscenes.com

MAIRIES

☉ Adrets de l'Estérel

04 94 19 36 66

accueil@mairie-adrets-esterel.fr

www.lesadretsdelesterel.fr

☉ Fréjus

04 94 17 66 00

s.communication@ville-frejus.fr

www.ville-frejus.fr

☉ Puget sur Argens

04 94 19 67 00

contact@mairie-puget-sur-argens.com

www.pugetsurargens.fr

☉ Roquebrune-sur-Argens

04 94 19 59 59

mairie@mairie-roquebrune-argens.fr

www.roquebrune.com

☉ Saint-Raphaël

04 94 82 15 00

communication@ville-saintraphael.fr

www.ville-saintraphael.fr



Vous désirez recevoir le Var Estérel Méditerranée dans votre boîte aux lettres ?

Découpez et retournez ce coupon par courrier à :

Direction de la communication • Var Estérel Méditerranée MON AGGLO, MON MAG!

624 chemin Aurélien • CS 50133 • 83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX ou par mail: communication@cavem.fr

NOM et Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal: Ville: _____

E-mail: _____ Tél:

Souhaitez-vous recevoir la lettre d'information numérique de la CAVEM: OUI NON



Bureau communautaire
du 27 janvier 2017

Vie du Conseil

Les élus ont voté :

HABITAT

› Subventions d'un total prévisionnel de 31 043 € aux propriétaires privés qui réhabilitent leur logement dont 20 421 € de la CAVEM et 10 622 € sollicités au Conseil Régional.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

› Adhésion de la CAVEM à la nouvelle convention d'inspection instaurée par le Centre de Gestion du Var. Cette adhésion permettra de disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) qui contrôlera l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail au sein de la fonction publique territoriale.

Expression de l'opposition

Un budget à risques

Après le débat d'orientations budgétaires, la CAVEM votera prochainement son budget 2017. Un budget à risques, dans un contexte marqué par :

- la baisse des dotations et l'augmentation des prélèvements de la part de l'Etat, qui fait peser depuis 4 ans sur les collectivités locales et les EPCI son incapacité à se réformer et à limiter ses gaspillages et ses errements ;
- des incertitudes liées à la modification incessante des compétences comme aux compensations de l'Etat, ainsi qu'à des réglementations changeantes créant une incertitude juridique qui ne permet parfois plus d'avoir une réelle visibilité sur l'avenir ;
- la mode du « tout métropolisation » qui fait peser de réels dangers sur l'avenir de notre territoire.

Nous appelons de nos vœux, à l'occasion des prochaines échéances électorales, un changement radical de la politique de l'Etat qui ne prenne plus en otage les collectivités de proximité et leur redonne au contraire les moyens de leur action, dans un cadre institutionnel rénové et simplifié.



Ce magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, et sur les points de retrait suivants :

› **Les Adrets de l'Estérel**: Hôtel de ville

› **Fréjus**: Hôtel de ville ; Mairies annexes : Saint-Aygulf, La Gabelle ; La Tour de Mare ; Mairie Saint-Jean-de-Cannes ; Office de tourisme de la ville ; Maison de l'emploi ; Centre d'Animation de Villeneuve, Centre Hospitalier Intercommunal Bonnet ; Maison de quartier de la Tour de Mare ; Théâtre Intercommunal Le Forum ; Salle du Sextant.

› **Puget sur Argens**: Hôtel de ville, Centre Communal d'Action Sociale ; Office de tourisme de la ville.

› **Roquebrune-sur-Argens**: Hôtel de ville ; Mairies annexes : la Bouverie ; les Issambres ; Centre Communal d'Action Sociale, Office de tourisme de la ville ; Office de tourisme des Issambres.

› **Saint-Raphaël**: Hôtel de ville ; Mairies annexes : Agay, Boulouris, Dramont, Valescure, Centre Communal d'Action Sociale, Office de tourisme de la ville ; Office de tourisme d'Agay ; Mairie d'honneur, Palais des Congrès ; Centre culturel ; Stade nautique ; Parking Bonaparte ; Maison des associations.

Dans l'immédiat, pour le prochain budget de la CAVEM, nous, élus Front National, continuerons à veiller tout particulièrement à :

- la maîtrise des dépenses, qu'il s'agisse des dépenses courantes de fonctionnement, via une attention accrue et une optimisation des politiques d'achat, ou des dépenses de personnel, lourdement impactées là encore par des décisions de l'Etat, et dont la maîtrise suppose une organisation performante des Services et des avancées en termes de mutualisation ;
- l'allocation des moyens à des investissements d'avenir, notamment en termes d'infrastructures et d'équipements structurants dont nos territoires ont besoin, de logement et enfin de développement économique, pour permettre de renforcer l'accueil d'entreprises comme d'instituts de formation ;
- la non-augmentation de la fiscalité et la possibilité à terme de réduire la CFE pour les TPE et les PME, principales créatrices d'emplois, et dont la réduction des charges pesant sur elles est la condition sine qua non d'un dynamisme accru de notre territoire.

Groupe d'opposition Front National



10^e ÉDITION

FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER



HÔTELLERIE

RESTAURATION

ANIMATION

COMMERCE

SERVICES



**MARDI
14 MARS
2017**
de 9h30 à 16h

*Palais des Congrès
de Saint-Raphaël*

**JE PASSE UN ENTRETIEN
D'EMBAUCHE !**



Les Isambres - La Villedieu - La Beauvoisine
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS



+ D'INFOS SUR :
www.mde-estvar.fr